

Synthèse

Janvier 2018



L'essentiel & plus encore

L'Observatoire Economique et Social

Les prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles - Période 2017 à 2021 -

Les données financières ci-dessous sont celles retenues par la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2017. Elles n'intègrent pas les mesures prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

Entre 2017 et 2021, les populations de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles diminueraient selon la tendance observée les années précédentes.

Le recul des dépenses du régime, au rythme annuel moyen de - 1,2 %, résulte en grande partie de la baisse des prestations versées. Quant aux recettes, elles diminueraient significativement en 2017 de 20,1 % (avant les transferts d'équilibrage en provenance du régime général); baisse résultant principalement des réductions des montants de Contribution sociale généralisée (CSG) et de recettes fiscales affectés à la branche maladie. Le recul des recettes serait moindre en 2018 et 2019 (respectivement - 2,7 % et - 1,0 %). En fin de période, leur montant progresserait jusqu'à 1,3 % en 2021.

La baisse considérable des recettes en 2017 dégraderait la situation financière du régime en accentuant le besoin de financement de la branche maladie. Près de 4,0 milliards d'euros devraient être ainsi versés par le Régime général au titre des transferts d'équilibrage.

Le solde de la branche retraite, déficitaire jusqu'en 2019, devrait voir sa situation s'améliorer en fin de période avec la reprise à la hausse des recettes, notamment grâce à la croissance des montants de cotisations sociales en 2020 et 2021 (sous l'hypothèse d'une hausse modérée des revenus professionnels des exploitants), et avec la progression des recettes fiscales affectées à la branche (taxes sur les bières et boissons non alcoolisées, droit de consommation sur les alcools, etc.).

Poursuite du recul démographique

La population protégée en maladie intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation et d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. Jusqu'en 2021, les effectifs diminueraient en moyenne de 3,3 % par an. Cette baisse s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique vieillissante du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (tableaux 1 et 2). Pour les ayants droits, la baisse des effectifs résulte de la désaffectation du statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Après une croissance de 4,3 % en 2016 résultant des conséquences de la mise en place de la Prime d'activité au 1^{er} janvier 2016¹, le recul tendanciel des **bénéficiaires de prestations familiales** couverts par le régime reprendrait avec une baisse annuelle moyenne du nombre de familles de 1,6 % jusqu'en 2021. Cette diminution serait liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à la progression de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole ; les familles ayant la possibilité de choisir un autre régime d'affiliation pour leurs prestations dès lors qu'un des parents est affilié à un régime autre que le régime agricole.

Les effectifs de **retraités** baisseraient en moyenne de 3,1 % par an jusqu'en 2021. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime. En effet, entre deux et trois décès de retraité sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** diminueraient en moyenne de 1,6 % par an jusqu'en 2021. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continueraient de diminuer au rythme annuel moyen de 1,9 % jusqu'en 2021 (tableau 2). Les populations de chefs d'exploitation et d'entreprise baisseraient en moyenne de 1,6 % par an. Quant aux collaborateurs d'exploitation et aidants familiaux, leurs effectifs seraient en recul moyen respectivement de 6,3 % et de 6,6 % par an.

Tableau 1

POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

	2016	Prévisions				
		2017	2018	2019	2020	2021
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 407 524	1 360 800	1 314 700	1 270 900	1 228 400	1 187 400
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	75 899	75 300	73 800	72 500	71 200	69 900
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 472 688	1 430 100	1 386 800	1 343 700	1 300 500	1 258 000
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	717 950	706 800	695 900	685 400	673 700	661 500
Cotisants NSA (hors DOM)	495 539	485 600	476 400	467 400	458 900	450 700
<i>Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole</i>	461 803	453 900	446 700	439 500	432 900	426 400
<i>Dont collaborateurs d'exploitation</i>	30 763	28 900	27 100	25 400	23 700	22 200
<i>Dont aidants familiaux</i>	2 973	2 800	2 600	2 500	2 300	2 100

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle.
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année.
- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1^{er} janvier.

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

¹ - Loi du 17 août 2015 sur le dialogue social et l'emploi.

Tableau 2

EVOLUTION DES POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

	2016	Prévisions					Rythme annuel moyen
		2017	2018	2019	2020	2021	
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	-3,4%	-3,3%	-3,4%	-3,3%	-3,3%	-3,3%	-3,3%
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	+4,3%	-0,8%	-1,9%	-1,8%	-1,8%	-1,8%	-1,6%
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	-2,9%	-2,9%	-3,0%	-3,1%	-3,2%	-3,3%	-3,1%
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	-1,6%	-1,6%	-1,5%	-1,5%	-1,7%	-1,8%	-1,6%
Cotisants NSA (hors DOM)	-1,8%	-2,0%	-1,9%	-1,9%	-1,8%	-1,8%	-1,9%
<i>Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole</i>	-1,2%	-1,7%	-1,6%	-1,6%	-1,5%	-1,5%	-1,6%
<i>Dont collaborateurs d'exploitation</i>	-8,1%	-6,0%	-6,3%	-6,3%	-6,5%	-6,6%	-6,3%
<i>Dont aidants familiaux</i>	-18,1%	-6,2%	-6,2%	-6,9%	-6,9%	-6,8%	-6,6%

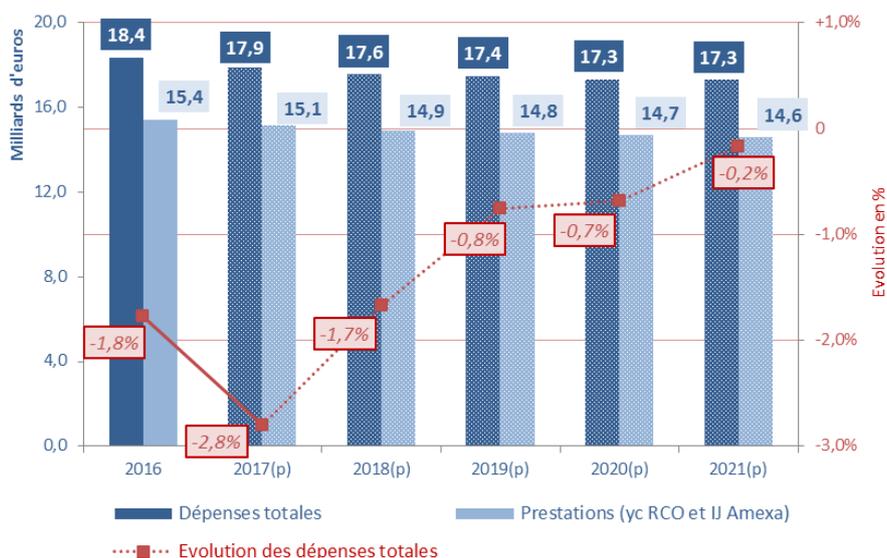
Source : MSA

Des dépenses en baisse moyenne de 1,2 % par an, au même rythme que les montants de prestations versés

Les dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élèvent à environ 18,4 milliards d'euros en 2016 (graphique 1 et tableau 3). Ce montant diminuerait en moyenne de 1,2 % par an pour atteindre 17,3 milliards d'euros en 2021. Ce recul s'expliquerait en grande partie par la baisse des montants de prestations qui représentent 83,9 % des dépenses du régime en 2016. La diminution des dépenses de la branche retraite contribuerait fortement à l'évolution globale du régime (graphique 3).

Graphique 1

MONTANTS DE DEPENSES TOTALES ET DE PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021



Source : MSA

En 2017, la baisse significative des montants versés au titre des dotations aux provisions et des charges exceptionnelles accentuerait le recul des dépenses totales du régime (graphique 2). Avec une baisse des prestations versées qui se modérerait progressivement à partir de 2019, le rythme de la baisse des dépenses totales ralentirait. En 2021, une croissance du montant des charges exceptionnelles de la branche Atexa contribuerait à modérer fortement l'évolution baissière des dépenses du régime (graphiques 2 et 3).

Tableau 3

MONTANTS DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES

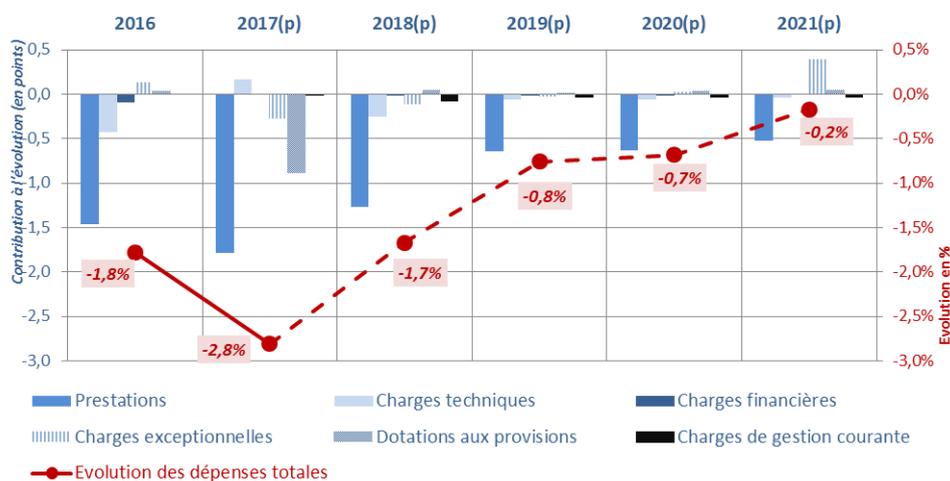
Principaux postes de dépenses (montants en millions d'euros)	2016	Prévision 2017		Rythme annuel moyen jusqu'en 2021	Contribution à l'évolution moyenne
		Montant	Evolution		
Prestations (y compris RCO et IJ AMEXA) (83,9 %)	15 421,3	15 118,3	-2,0%	-1,1%	-1,0 point
Charges techniques (7,1 %)	1 300,2	1 330,0	+2,3%	-0,7%	0,0
Dotations aux provisions (4,8 %)	873,4	710,1	-18,7%	-3,4%	-0,2 point
Charges exceptionnelles (0,4 %)	80,2	29,1	-63,8%	-2,0%	0,0
...					
DEPENSES TOTALES	18 372,5	17 857,1	-2,8%	-1,2%	-1,2 point

(%) : Part dans les dépenses en 2016.

Source : MSA

Graphique 2

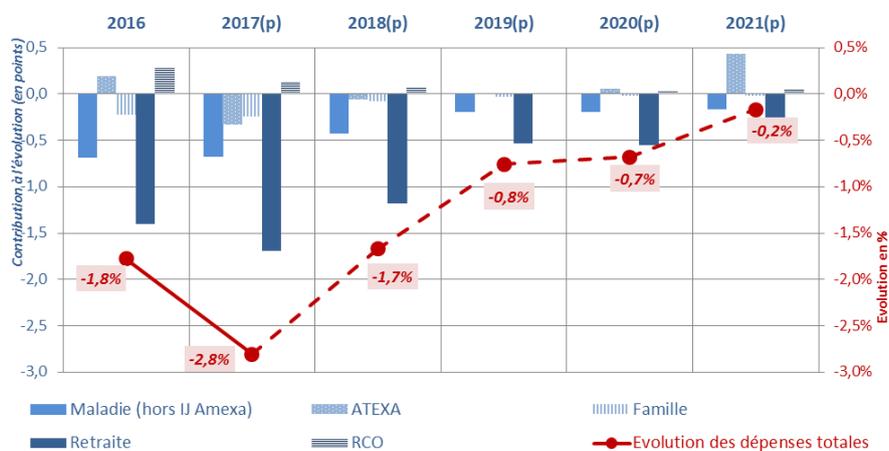
CONTRIBUTION SELON LE TYPE DE CHARGES A L'ÉVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES



Source : MSA

Graphique 3

CONTRIBUTION SELON LA BRANCHE A L'ÉVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES



Source : MSA

Baisse moyenne de 1,1 % par an des montants de prestations versés

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire - RCO - et les indemnités journalières maladie - IJ Amexa) s'élève à 15,4 milliards d'euros en 2016, en baisse de 1,6 %. Sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime, les dépenses seraient en diminution moyenne de 1,1 % par an jusqu'en 2021 (tableaux 4 et 5). Ce recul résulterait en grande partie de la baisse des montants de prestations versées au titre de la branche retraite et de celle des dépenses de la branche maladie dans une moindre mesure (graphique 4).

Le montant des prestations légales de la [branche maladie-maternité-invalidité](#) versé en 2016 s'élève à 6,6 milliards d'euros. En 2017, ce montant s'élèverait à 6,5 milliards d'euros, en baisse de 1,3 %, puis il devrait diminuer de manière moins marquée en 2018 (- 0,8 %). A partir de 2019, il baisserait légèrement de 0,3 % en moyenne par an. Le recul des dépenses s'explique principalement par le recul des effectifs protégés en maladie (tableau 2). Les revalorisations tarifaires adoptées dans la convention médicale d'août 2016 limiteraient cependant cette baisse.

De près de 67 millions d'euros en 2016, le montant des [indemnités journalières maladie des exploitants \(IJ Amexa\)](#) augmenterait de 4,9 % pour s'établir à 70 millions d'euros en 2017. Il progresserait encore de 2,1 % en 2018, puis baisserait en moyenne de 0,3 % par an pour atteindre un peu plus de 71 millions d'euros en 2021. La progression des montants versés en 2017 et 2018, après la fin de la montée en charge du dispositif d'indemnisation mis en place au 1^{er} janvier 2014, résulterait de la prise en compte dans les prévisions financières des évolutions de ce dispositif adoptées par le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA) le 2 décembre 2016.

Les prestations légales de la [branche accidents du travail des exploitants agricoles \(Atexa\)](#) d'un montant de près de 108 millions d'euros en 2016 atteindraient 126 millions d'euros en 2021, en progression annuelle moyenne de 3,2 %. Cette croissance s'expliquerait en grande partie par la revalorisation du montant des rentes et par l'augmentation du nombre de victimes. La hausse des versements d'indemnités journalières accentuerait également la croissance des dépenses en Atexa.

Pour la [branche famille](#), le montant versé aux bénéficiaires en 2016 s'élève à près de 309 millions d'euros, en recul de 6,0 % en raison principalement du financement de l'Allocation de logement familiale (ALF) par le Fonds National d'Aide au logement (Fnal²). A partir de 2017, la baisse des dépenses serait plus modérée avec en moyenne - 1,1 % par an pour atteindre 292 millions d'euros en 2021. Cette diminution s'expliquerait principalement par la baisse du nombre de familles bénéficiaires de prestations (tableau 2). D'autres facteurs relatifs à la structure des familles, au cumul des prestations par famille et à diverses mesures législatives, viennent également accentuer cette baisse.

Pour les [prestations légales retraite](#), le régime des non-salariés agricoles a versé 7,6 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2016. Ce montant diminuerait progressivement pour s'établir à près de 6,9 milliards d'euros en 2021, en baisse annuelle moyenne de 1,9 %. Cette diminution s'expliquerait principalement par la baisse continue de la population retraitée du régime (tableau 2). Toutefois, ce recul des dépenses serait atténué par une revalorisation attendue des pensions sur la période 2017-2021 plus élevée que sur la période précédente.

Pour la [branche retraite complémentaire obligatoire \(RCO\)](#), le montant des prestations, qui s'élève à près de 730 millions d'euros en 2016, devrait augmenter progressivement pour s'établir à près de 773 millions d'euros en 2021, en augmentation annuelle moyenne de 1,1 %, hausse toutefois plus modérée à partir de 2018. L'application des mesures législatives de la loi Retraite en 2014, notamment l'élargissement du régime RCO à des retraités non titulaires auparavant (chefs d'exploitation ayant eu une durée d'activité inférieure à 17,5 ans, conjoints et aidants familiaux) et du complément différentiel, continuerait de générer une forte croissance des dépenses RCO en 2017 (+ 3,4 %). A partir de 2018, la progression serait moindre avec en moyenne 0,6 % par an jusqu'en 2021.

[Télécharger les données au format Excel :](#)



² - Loi de finances pour 2016.

Tableau 4

MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2016	Prévisions				
		2017	2018	2019	2020	2021
Maladie-maternité-invalidité (43,0%)	6 631,7	6 545,4	6 490,3	6 469,4	6 449,9	6 431,7
Accident du travail et maladie professionnelle (0,7%)	107,5	112,4	116,7	120,0	123,0	126,1
Famille (2,0%)	308,8	306,7	302,8	299,2	295,5	292,0
Retraite (49,1%)	7 576,8	7 329,5	7 153,5	7 058,2	6 962,7	6 883,8
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base) – (94,8%)	14 624,8	14 294,0	14 063,3	13 946,8	13 831,1	13 733,6
Retraite Complémentaire Obligatoire (4,8%)	729,8	754,3	757,2	760,7	765,5	772,6
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles (0,4%)	66,7	70,0	71,5	71,3	71,2	70,8
TOTAL PRESTATIONS (avec RCO et IJ AMEXA)	15 421,3	15 118,3	14 892,0	14 778,8	14 667,8	14 577,0

(%) : Part dans les prestations en 2016 (avec RCO et IJ AMEXA)

Source : MSA

Tableau 5

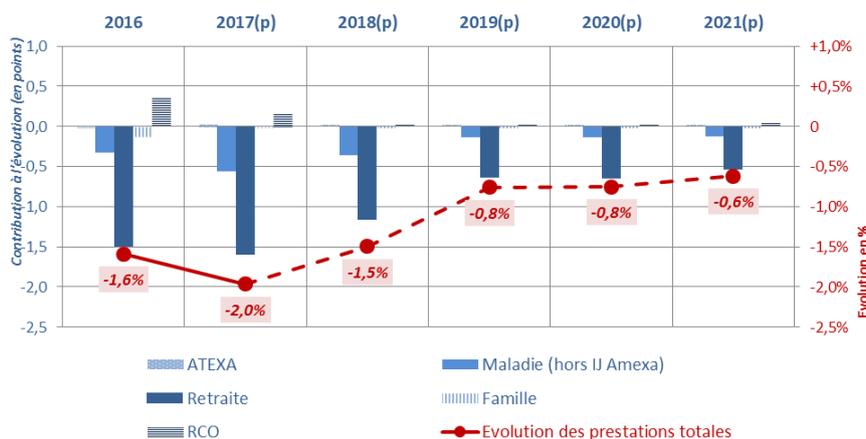
EVOLUTION DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2016	Prévisions					Rythme annuel moyen
		2017	2018	2019	2020	2021	
Maladie-maternité-invalidité	-0,8%	-1,3%	-0,8%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,6%
Accident du travail et maladie professionnelle	-2,0%	+4,6%	+3,8%	+2,8%	+2,5%	+2,5%	+3,2%
Famille	-6,0%	-0,7%	-1,3%	-1,2%	-1,2%	-1,2%	-1,1%
Retraite	-3,0%	-3,3%	-2,4%	-1,3%	-1,4%	-1,1%	-1,9%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	-2,1%	-2,3%	-1,6%	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-1,2%
Retraite Complémentaire Obligatoire	+8,3%	+3,4%	+0,4%	+0,5%	+0,6%	+0,9%	+1,1%
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles	+6,5%	+4,9%	+2,1%	-0,3%	-0,1%	-0,6%	+1,2%
TOTAL PRESTATIONS (avec RCO et IJ AMEXA)	-1,6%	-2,0%	-1,5%	-0,8%	-0,8%	-0,6%	-1,1%

Source : MSA

Graphique 4

CONTRIBUTION DE CHAQUE BRANCHE (HORS IJ AMEXA) A L'ÉVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS DU RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES



Source : MSA

Une perte considérable de recettes pour le régime des non-salariés agricoles avec la baisse des montants de CSG et des recettes fiscales affectés à la branche maladie

Avant versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille³, les recettes s'élèvent à près de 17,2 milliards d'euros en 2016. Ce montant diminuerait en moyenne de 4,8 % par an pour atteindre 13,4 milliards d'euros en 2021 (graphique 5 et tableau 6). La baisse serait très significative en 2017 avec - 20,1 % : elle résulterait en grande partie de la fin de l'attribution à la branche maladie des droits de consommation sur les tabacs et de sa fraction du rendement de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)⁴ - (graphiques 6 et 7).

Avec 7,7 milliards d'euros en 2016, le montant des impôts et taxes affectés, qui représente 44,9 % des recettes totales, diminuerait en moyenne de 9,9 % par an jusqu'en 2021 (tableau 6).

Les recettes perçues au titre de la Contribution sociale généralisée (CSG) continueraient de baisser depuis le changement en 2016 de son mode de répartition entre régimes d'assurance maladie obligatoire. En effet, le régime reçoit désormais le montant de la CSG acquitté par ses propres cotisants alors qu'il recevait jusqu'en 2015 une part forfaitaire du produit total de CSG maladie. La baisse significative en 2017 (- 22,9 %) résulterait du recul des effectifs de cotisants et elle serait également accentuée par le contrecoup de l'affectation d'un produit exceptionnel de CSG sur l'année 2016. De 814,7 millions d'euros en 2016, le montant de CSG serait ainsi en baisse moyenne de 6,5 % par an jusqu'en 2021 (tableau 6).

Les recettes du régime des non-salariés sont également constituées à 18,7 % du montant de la compensation démographique vieillesse qui s'élèverait à 3,2 milliards d'euros en 2016 (acompte prévisionnel⁵). L'amélioration du ratio entre retraités et cotisants traduit une baisse plus rapide des bénéficiaires de pensions vieillesse que celle des effectifs de cotisants. Elle entraînerait une diminution des montants perçus au titre de la compensation démographique vieillesse (- 2,1 % en moyenne annuelle).

Après une année 2016 en forte baisse en raison des différentes mesures de soutien accordées aux exploitants en difficulté dans un contexte de crises agricoles, le montant des cotisations sociales progresserait de 9,8 % en 2017 sous l'effet d'une assiette brute de cotisations dynamique. Cette croissance viendrait légèrement atténuer le recul des autres recettes du régime (graphique 6).

³ - Voir partie « Données » en fin de document.

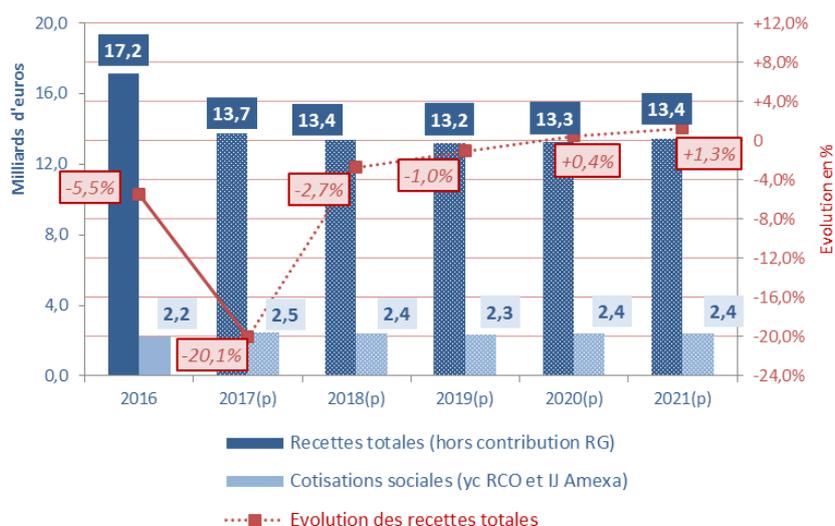
⁴ - Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2017.

⁵ - Arrêté du 14 décembre 2016 fixant pour 2016 et 2017 les montants d'acompte au titre de la compensation démographique vieillesse.

Graphique 5

MONTANTS DE RECETTES TOTALES ET DE COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

(Avant transferts d'équilibrage du régime général-RG)



Source : MSA

Tableau 6

MONTANTS DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES

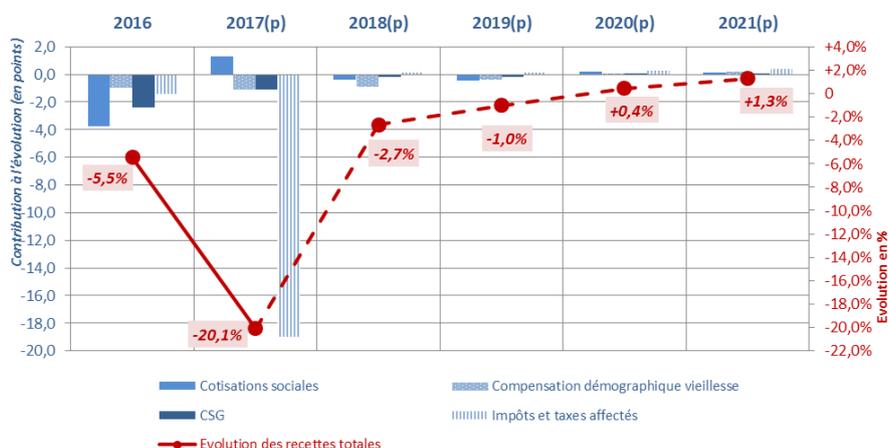
Principaux postes de recettes (montants en millions d'euros)	2016	Prévision 2017		Rythme annuel moyen jusqu'en 2021	Contribution à l'évolution moyenne
		Montant	Evolution		
Cotisations sociales (13,0 %)	2 236,8	2 455,7	+9,8%	+1,3%	+0,1 point
Compensation démographique vieillesse (18,7 %)	3 217,0	3 028,0	-5,9%	-2,1%	-0,4 point
Contribution sociale généralisée (CSG) (4,7 %)	814,7	627,8	-22,9%	-6,5%	-0,3 point
Impôts et taxes affectés (44,9 %)	7 703,6	4 436,8	-42,4%	-9,9%	-3,6 points
...					
RECETTES TOTALES (hors transferts d'équilibrage Régime général)	17 173,4	13 723,3	-20,1%	-4,8%	-4,8 points

(%) : Part dans les recettes en 2016.

Source : MSA

Graphique 6

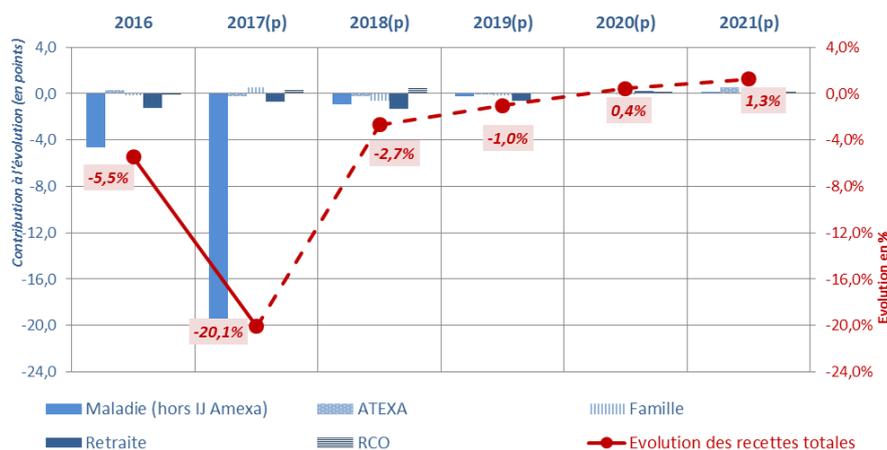
PRINCIPALES CONTRIBUTIONS A L'EVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES



Source : MSA

Graphique 7

CONTRIBUTION SELON LA BRANCHE A L'EVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES



Source : MSA

Croissance de 9,8 % du montant des cotisations sociales en 2017 en raison de l'augmentation de l'assiette brute de cotisations

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles (hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectés) s'élèvent à 2,2 milliards d'euros en 2016, en baisse de 23,3 % (tableaux 7 et 8). Avec une assiette brute de cotisations en diminution de 9,8 % et un recul des effectifs de cotisants du régime, cette forte baisse en 2016 s'explique également par l'impact des différentes mesures affectant le régime des non-salariés, notamment la diminution de sept points de la cotisation maladie et la suppression de l'assiette minimale Amexa.

Ces baisses de prélèvements se traduisent par une forte hausse des revenus professionnels des exploitants en 2016. Ainsi, l'assiette brute de cotisations pour 2017, calculée soit uniquement sur la base des revenus 2016, soit sur la moyenne triennale de 2014 à 2016, progresserait de 9,8 % (graphique 8). En 2018 et 2019, l'assiette devrait de nouveau diminuer avec respectivement - 3,5 % et - 4,6 %. Puis à partir de 2020, sous l'hypothèse d'un redressement modéré des revenus professionnels, l'assiette brute de cotisations serait en croissance (+ 0,6 % en 2020 et + 0,2 % en 2021).

Les branches **retraite** et **famille** bénéficieraient indirectement de la baisse des taux de cotisations maladie en 2016 ; cette dernière conduisant à une croissance de l'assiette en 2017 et ainsi à une progression des montants de cotisations.

Les cotisations **accidents du travail (Atexa)** sont calculées sur la base d'une cotisation pivot modulée en fonction des catégories de risque des exploitants. Malgré la baisse des effectifs de cotisants, le montant des cotisations émis au titre de cette branche devrait augmenter de 2,5 % en 2017, croissance qui s'explique par celle du montant forfaitaire de la cotisation pivot (+ 4,4 %)⁶. En 2018 et 2019, le montant total des cotisations diminuerait de 1,7 % ; ce recul résultant principalement de la baisse des effectifs de cotisants. Puis, avec la hausse du montant forfaitaire de la cotisation Atexa, le montant total émis se stabiliserait quasiment jusqu'en 2021 (tableau 8).

Au même titre que l'assiette brute totale de cotisations, le montant de l'assiette **RCO** progresserait en 2017 en raison de la baisse des prélèvements sur les revenus 2016. La croissance en 2017 et 2018 résulterait également de l'augmentation du taux de cotisations RCO⁷.

Malgré la hausse de l'assiette de cotisations, la recette générée par le recouvrement de la cotisation pour les **indemnités journalières Amexa** devrait diminuer en 2017 de 8,7 % en raison du recul démographique et de la prise en compte dans les prévisions de la baisse de la cotisation forfaitaire.

Télécharger les données au format Excel :



⁶ - Arrêté du 16 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2016 : Evolution de la cotisation forfaitaire de 4,4 % en 2017, de 0,0 % en 2018 et 2019, de 1,5 % en 2020 et de 1,6 % en 2021.

⁷ - Décret n° 2017-716 du 2 mai 2017 relatif au régime de retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles.

Tableau 7

MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2016	Prévisions				
		2017	2018	2019	2020	2021
Maladie-maternité-invalidité (12,2 %)	273,5	280,9	275,5	264,7	265,9	268,3
Accident du travail et maladie professionnelle (9,0 %)	200,3	205,3	201,7	198,3	198,1	198,4
Famille (9,6 %)	213,6	300,4	230,8	220,3	221,1	221,6
Retraite (50,6 %)	1 131,5	1 180,1	1 149,9	1 113,3	1 127,5	1 137,6
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base) – (81,3 %)	1 818,9	1 966,7	1 857,9	1 796,6	1 812,6	1 825,9
Retraite Complémentaire Obligatoire (14,9 %)	333,7	412,1	468,9	467,4	474,6	482,8
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles (3,8 %)	84,2	76,9	75,9	74,6	73,6	72,6
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (avec RCO et IJ AMEXA)	2 236,8	2 455,7	2 402,7	2 338,6	2 360,8	2 381,3

(%) : Part dans les cotisations sociales en 2016 (avec RCO et IJ AMEXA).

Source : MSA

Tableau 8

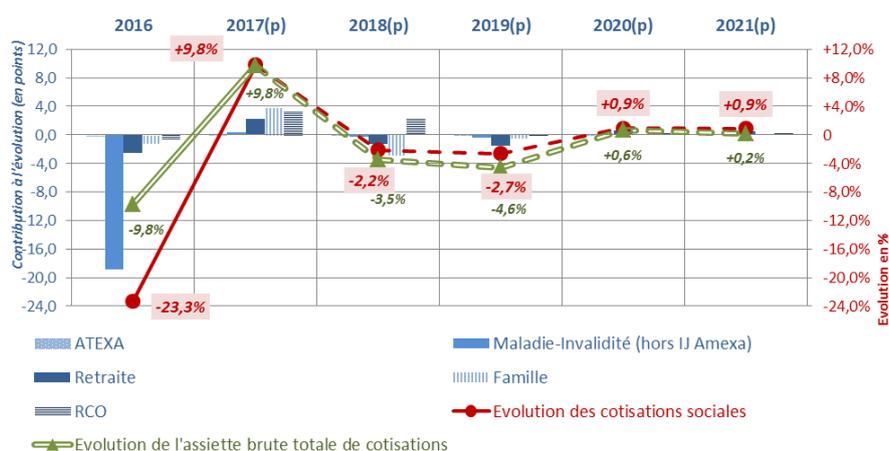
EVOLUTION DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2016	Prévisions					Rythme annuel moyen
		2017	2018	2019	2020	2021	
Maladie-maternité-invalidité	-66,8%	+2,7%	-1,9%	-3,9%	+0,5%	+0,9%	-0,4%
Accident du travail et maladie professionnelle	-0,9%	+2,5%	-1,8%	-1,7%	-0,1%	+0,2%	-0,2%
Famille	-13,4%	+40,6%	-23,2%	-4,5%	+0,4%	+0,2%	+0,7%
Retraite	-6,1%	+4,3%	-2,6%	-3,2%	+1,3%	+0,9%	+0,1%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	-26,6%	+8,1%	-5,5%	-3,3%	+0,9%	+0,7%	+0,1%
Retraite Complémentaire Obligatoire	-5,1%	+23,5%	+13,8%	-0,3%	+1,5%	+1,7%	+7,7%
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles	-2,4%	-8,7%	-1,3%	-1,7%	-1,3%	-1,4%	-2,9%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (avec RCO et IJ AMEXA)	-23,3%	+9,8%	-2,2%	-2,7%	+0,9%	+0,9%	+1,3%

Source : MSA

Graphique 8

CONTRIBUTION DE CHAQUE BRANCHE (HORS IJ AMEXA) A L'EVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES



Source : MSA

En 2017, la situation financière du régime se dégraderait et le besoin de financement s'accélérait

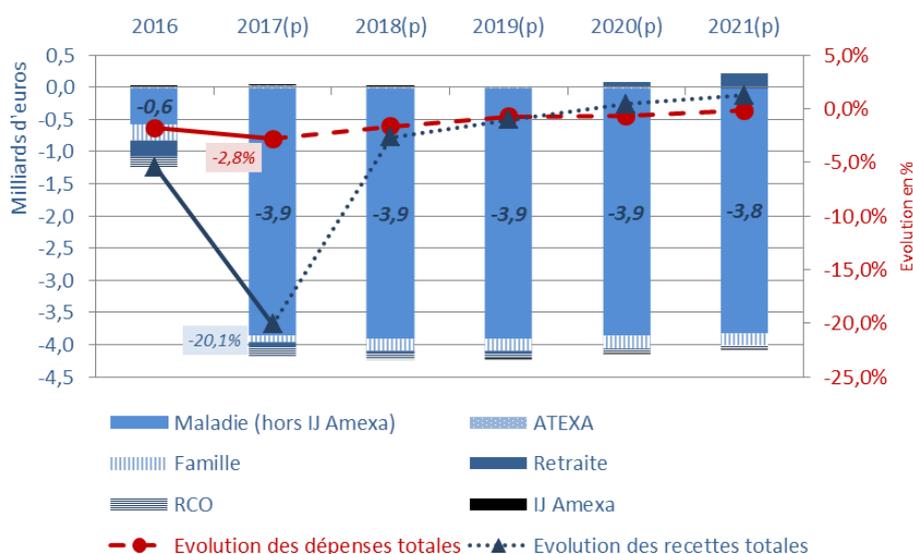
Avec une baisse des recettes considérablement plus forte que celle des dépenses (- 20,1 % contre - 2,8 %), le déficit du régime des non-salariés agricoles (avant transferts d'équilibrage) se dégraderait fortement en 2017 (graphique 9). C'est la diminution significative des recettes de la branche maladie, notamment la baisse des montants de CSG et de recettes fiscales, qui dégraderait la situation financière du régime.

Ainsi, le besoin de financement du régime s'accroîtrait fortement en 2017. Après un total de 812 millions d'euros en 2016, le transfert du Régime général (RG) en 2017 atteindrait près de 3,9 milliards d'euros pour la branche maladie et 109 millions d'euros pour la branche famille ; soit un transfert total de près de 4,0 milliards d'euros afin d'équilibrer le solde de ces deux branches⁸ (tableau 9).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime résulte du solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO (graphique 10). Ainsi, après environ 387 millions d'euros en 2016, le déficit du régime se réduirait et atteindrait un montant de 164 millions d'euros en 2017. Ce déficit est imputable aux branches retraite et RCO. Ensuite, le solde s'améliorerait progressivement compte tenu d'une légère progression des recettes en fin de période.

Graphique 9

RESULTAT NET PAR BRANCHE DE 2016 A 2021 (avant transferts)



Source : MSA

⁸ - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général ; Voir partie « Données » en fin de document.

Tableau 9

MONTANT DES TRANSFERTS ENTRE LE REGIME GENERAL (RG) ET LE REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2016 A 2021

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2016	Prévisions				
		2017	2018	2019	2020	2021
Maladie - Intégration Cnamts	+568,0	+3 860,7	+3 908,1	+3 909,8	+3 864,1	+3 820,4
Famille - Intégration Cnaf	+244,2	+108,9	+182,3	+194,9	+191,2	+186,7
TOTAL INTEGRATION RG	+812,2	+3 969,6	+4 090,4	+4 104,7	+4 055,3	+4 007,1

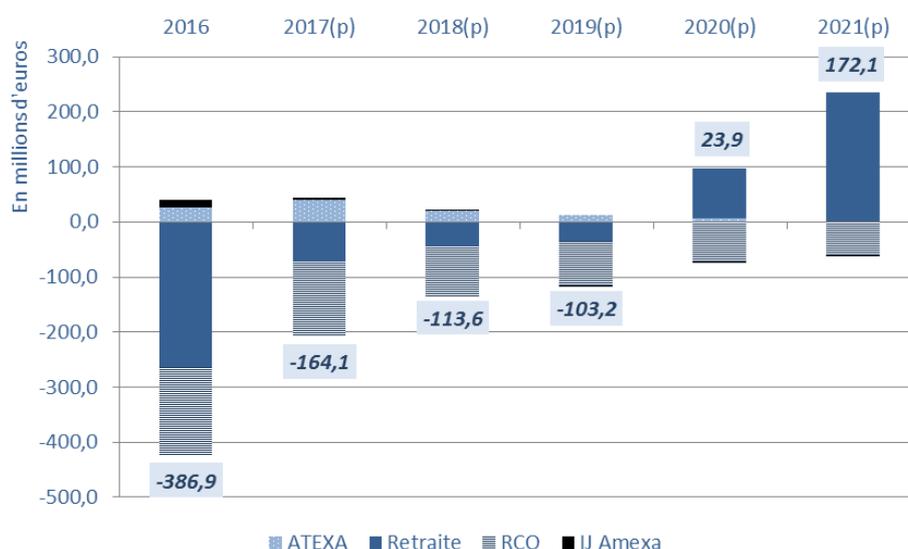
Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole.

Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général.

Source : MSA

Graphique 10

RESULTAT NET DU REGIME DE 2016 A 2021
(après transferts)



Source : MSA

Données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Les données financières, utilisées dans cette synthèse, sont celles retenues par la CCSS de septembre 2017 et elles portent sur une période de cinq ans, i.e. 2017-2021. Elles peuvent différer légèrement de celles produites par la CCMSA avant la CCSS. Ces prévisions financières n'intègrent ni les mesures prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, ni les mesures d'économie en maladie à partir de 2019.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux volets supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières des exploitants agricoles (IJ Amexa). Pour ces dernières, les prévisions financières intègrent les mesures du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA) de décembre 2016. Certaines de ces mesures du CSPSA ont été publiées en décembre 2017.

Les montants de charges et de recettes regroupent la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. L'éventuel déficit de la branche maladie du régime des non-salariés agricoles est donc à la charge du régime général qui équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre ». Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale (DSS) transmet aux organismes de Sécurité sociale les hypothèses macro-économiques qui sont intégrées dans les prévisions financières de l'ensemble des régimes.

PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2017-2021

Evolution annuelle moyenne	Hypothèses d'évolution				
	2017	2018	2019	2020	2021
Prix hors tabac	+1,0%	+1,1%	+1,3%	+1,5%	+1,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et des indemnités en capital (au 1 ^{er} octobre)	+0,3%	+0,8%	+1,1%	+1,2%	+1,4%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1 ^{er} avril)	+0,2%	+0,9%	+1,0%	+1,2%	+1,4%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1 ^{er} avril)	+0,3%	+0,8%	+1,1%	+1,2%	+1,4%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1 ^{er} janvier)	+1,6%	+1,5%	+2,3%	+2,6%	+3,0%
Plafond de la sécurité sociale (au 1 ^{er} janvier)	+0,9%	+1,3%	+1,7%	+1,9%	+2,2%

Source : DSS

Sigles cités :

- ALF : Allocation de logement familiale
- Amexa : Assurance maladie des non-salariés agricoles
- Atexa : Accident du travail des non-salariés agricoles
- Bmaf : Base mensuelle des allocations familiales
- C3S : Contribution sociale de solidarité des sociétés
- CCSS : Commission des comptes de Sécurité Sociale
- Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
- Cnamts : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- CSG : Contribution sociale généralisée
- CSPSA : Conseil Supérieur des Prestations Sociales Agricoles
- DSEF : Direction des statistiques, des études et des fonds
- DOM : Département d'outre-mer
- DSS : Direction de la sécurité sociale
- Fnal : Fonds national d'aide au logement
- IJ Amexa : Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles
- NSA : Non-salarié agricole
- PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale
- RCO : Retraite complémentaire obligatoire
- RG : Régime général

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
CS 50070	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93013 Bobigny Cedex	Rédactrice : Vanessa GUERIN
	Mise en forme : Michèle LALLAURET
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
	Nadia FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

